

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 096-2016
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.549

Déposée le: 28.05.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Interdire la participation indirecte du canton à la production de bombes à sous-munitions et d'armes nucléaires et favoriser une politique de placement éthique et durable

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner les points suivants :

1. Le canton de Berne, en tant que représentant de l'employeur, œuvre à ce que la CPB et la CACEB, caisses de pension de droit public, n'effectuent aucun investissement direct ni indirect dans des entreprises produisant des bombes à sous-munitions et des armes nucléaires ou dans d'autres fabricants d'armes éthiquement douteux.
2. Le canton de Berne, en tant que représentant de l'employeur à la CPB et à la CACEB, s'engage afin que ces deux caisses de pension adhèrent à l'Association suisse pour les investissements responsables (ASIR).
3. Le canton de Berne veille à ce que les entreprises dont il est l'actionnaire majoritaire ou dont il assure principalement le financement ne détiennent aucune participation indirecte dans des entreprises de production de bombes à sous-munitions et d'armes nucléaires,

respectivement qu'elles s'en défassent, pour privilégier une stratégie de placement active et transparente fondée sur des critères éthiques et durables.

Développement :

Les caisses de pension suisses ont investi quelque huit milliards de francs en tout dans l'industrie de la défense, notamment dans des entreprises fabriquant des armes prohibées par le droit international comme les armes nucléaires ou les bombes à sous-munitions. Ce en violation du droit suisse, qui interdit le financement de ces armes de guerre depuis juillet 2012. Le financement n'est pas effectué directement via l'achat d'actions d'entreprises douteuses mais prend la forme de participations dans des indices internationaux composés de différents titres, dont ceux de fabricants d'armes problématiques. Or une stratégie de placement plus active est tout à fait possible, preuve en est le fonds souverain norvégien, dont la stratégie est examinée par une commission d'éthique et qui a renoncé à toute participation douteuse. Des approches similaires sont envisagées en Suisse, à l'instar de la fondation en décembre 2015, par de grands investisseurs institutionnels, de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR), qui a pour but de fournir des prestations à ses membres afin qu'ils puissent entièrement satisfaire à leur responsabilité de gérer leurs placements dans le respect de l'environnement, de la société et de l'économie.